

DECRET N° 2011-026 DU 31 JANVIER 2011

portant nomination de Monsieur **Victorin DJACOTO** en qualité de Secrétaire Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007- 448 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n° 2008-276 du 19 mai 2008 portant création du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) ;
- Vu** le décret n° 2008-274 du 19 mai 2008 portant création, attributions, organisation de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) ;
- Vu** les résultats du test de recrutement au poste de Secrétaire Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales ;
- Sur** proposition du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 janvier 2011.

D E C R E T E :

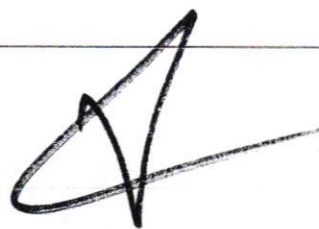
Article 1^{er} : Monsieur **Victorin DJACOTO** est nommé Secrétaire Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL).

Article 2 : L'intéressé bénéficie d'avantages spécifiques, conformément à l'article 10 du décret 2008-274 du 19 mai 2008 portant création, attributions, organisation de la Commission Nationale des Finances Locale (CONAFIL).

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

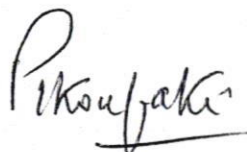
Fait à Cotonou, le 31 janvier 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



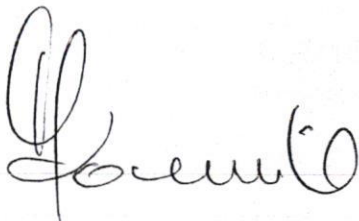
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



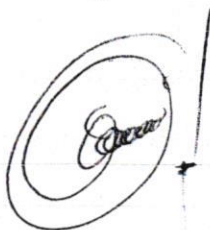
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration
et de l'Aménagement du Territoire,



Alassane SEÏDOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MDGLAAT 4 AUTRES
MINISTRES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAA- 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1. 